



PROCES-VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL

Mairie de PIGNY
Samedi 03 Juin 2023 – 09 h 00

Présents :

Christian MANCION, Patrick PARFAIT, Jean-Luc LEGER, Éric COLLIN, Mickaël GENESTE, Patrick RICHARD, Joaquim VAZ

Absents :

Nadine EUDE-COULON, Cyril GRILO

Secrétaire :

Mickaël GENESTE

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 18 Mars 2023
- Convention de fauchage avec la CCTHB pour ZA de Quantilly
- Achat d'un broyeur à fléaux
- Adoption nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57
- Entretien du matériel
- Trésorerie du SIVU
- Point sur les travaux
- Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 18 Mars 2023

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité Syndical.

2) Convention de fauchage avec la CCTHB pour ZA de Quantilly

Le Président expose au Comité Syndical que suite à la demande de Monsieur Christophe DRUNAT représentant la Communauté de Communes Terres Du Haut Berry, il est proposé d'effectuer des travaux d'épavage et de fauchage sur le terrain de la Zone d'Activités de Quantilly, route de Quantilly - 18110 QUANTILLY

Le Président fait lecture du projet de convention et propose un prix horaire d'épavage et de fauchage à 60 Euros.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité d'approuver la convention avec un prix horaire d'épavage et de fauchage à 60 € et autorise le Président à signer la convention.

P.Richard demande quelle est la surface à entretenir et par quelle commune. P.Parfait et C.Mancion indiquent que l'entretien se fera autour du bassin et des petits chemins par la commune de Saint Georges en raison de sa proximité.

3) Achat d'un broyeur à fléaux

Le Président présente un devis, avec une proposition de prix de l'entreprise Bernardon Motoculture, pour l'achat d'un broyeur à fléaux neuf en vue de remplacer le matériel actuel trop vétuste.

Modèle	Montant Total en Euros	
	HT	TTC
VRBML 130 MAJAR série : 54034	1 833,33	2 200

Après en avoir apprécié le modèle les voix se sont portées à l'unanimité en faveur de cet achat et sur l'offre de l'entreprise BERNARDON Motoculture pour le modèle VRBML 130 Roto Broyeur à fléaux n° 22919 série 54034.

Après en avoir délibéré et le Comité Syndical décide à l'unanimité de commander un roto broyeur à fléaux VRBML 130 n° 22919 série 54034 d'un montant de 1 833,33Euros HT soit 2 200 Euros TTC à l'entreprise BERNARDON Motoculture sans reprise de l'ancien matériel.

La dépense sera inscrite et prévue au budget.

4) Adoption nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu l'avis du comptable en date du 23 Mai 2023

Considérant que le SIVU des Ormeaux s'est engagé à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2024,

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,

Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

Qu'ainsi, en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical à Vocation Unique des Ormeaux,

A l'unanimité,

Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1er janvier 2024, pour les budgets suivants : 28600 SIVU des Ormeaux

5) Entretien du matériel

Monsieur Mancion détaille les dernières factures de réparation et indique le délai de réception des pièces en commande.

J-L.Léger demande si ces pannes répétitives sont normales. C.Mancion répond par l'affirmative en raison de l'usure du matériel très sollicité.

6) Trésorerie du SIVU

Monsieur Mancion présente un point sur la trésorerie du SIVU 2023.

Le total des dépenses et recettes 2023 laisse apparaître un résultat positif de 42 889,79 € auquel il faudra ajouter l'excédent 2022 ainsi que l'entretien des voies communautaires et de la trouée verte. Il reste cependant à déduire l'achat du tracteur et du broyeur.

L'ensemble des membres du comité remarquent que les dépenses ont augmenté par rapport à 2022.

7) Point sur les travaux

Dès réception des pièces commandées et réparation du matériel, l'épareuse sera sur la commune de Pignra puis servira à la Trouée verte et ira ensuite à Saint Georges.

8) Questions diverses

Aucune question diverse.

Le prochain Comité Syndical aura lieu le : date à fixer ultérieurement.

Séance levée à : 09 h 25

Le Secrétaire de séance,

Mickaël GENESTE

Le Président

Christian MANCION



A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Mancion".